

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 14 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 8 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LE CELLIER, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Michaël DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT,

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE,

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN,

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL) Déborah SIDDI (pouvoir à Anita MENET,)

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien

Suppléants présents :

Elus Couffé :

Elus Le Cellier :

Elus Ligné : JOURDON Deborah, MENET Anita (pouvoir de Déborah SIDDI), NIEL Guillaume (pouvoir de Maurice PERRION),

Elus Mouzeil :

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : COTTINEAU Cécile, MBILEMBI BOMODO Eugénie FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, HERBETTE Stéphanie, PICAT Didier

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°14.02.2024-01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) joint à la présente note sera présenté par Mme La Présidente.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical de

Prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB ;

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

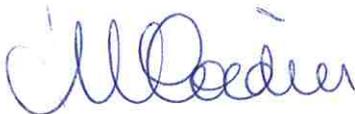
VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

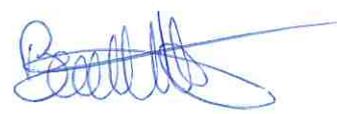
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

La Présidente,



Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance



Stéphanie BERITAULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :